



ATTESTATION

L'Assureur soussigné, atteste que La STE TRANSPORTS LELEU
Demeurant : AVENUE DU CHATEAU – 80420 FLIXECOURT

A souscrit un contrat RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT sous le
Numéro **6074115504**, garantissant :

- **Sa Responsabilité Civile Contractuelle vis à vis des clients** de Transporteur public de marchandises et de Loueur de véhicules, commissionnaire multimodal, commissionnaire en douanes, entrepositaire, dépositaire et logistique passive, pour la réparation des dommages matériels et immatériels, dans les limites d'indemnisation prévues par les contrats types pour les transports nationaux et par la CMR pour les transports internationaux, sans dépasser un montant de garantie par sinistre de : hors trafics particuliers
 - Sur dommages matériels : **100.000 €** pour les Transports frigorifiques,
310.000 € pour les autres transports garantis
 - Sur dommages immatériels : **310.000 €**,

Y compris en cas de vol ou de faute inexcusable garantie telle que définie à l'article L.133-8 du Code de Commerce.

- **Sa Responsabilité environnementale** au titre des dommages visés par la directive européenne 2004/35/CE et ses textes de transposition dans le droit national pour le paiement des frais de prévention et la réparation des dommages environnementaux, jusqu'à concurrence de **35.000 €** par année d'assurance.
- **Ses autres Responsabilités Civiles** avant et après livraison des marchandises, pour la réparation des dommages corporels, matériels et immatériels, jusqu'à concurrence des montants garantis suivants :
 - **Responsabilité civile avant livraison des marchandises :**

- Tous dommages confondus : **9.100.000 €** par sinistre, dont :
 - Dommages corporels : **9.100.000 €** par sinistre,
 - Dommages matériels et immatériels confondus : **2.000.000 €** par sinistre,
(Autres que ceux résultant d'atteinte à l'environnement, vol par préposé, ou dommages subis par le matériel de manutention confié),
 - Atteinte accidentelle à l'environnement : **750.000 €** par sinistre et par année d'assurance,
 - Vol par préposé : **310.000 €** par sinistre,
 - Dommages matériels subis par le matériel de manutention confié : **50.000 €** par sinistre
 - Dommages immatériels non consécutifs : **310.000 €** par sinistre et par année d'assurance,

- **Responsabilité civile après livraison des marchandises :**
 - Tous dommages confondus : **1.500.000 €** par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages immatériels non consécutifs : **250.000 €** par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est délivrée sous réserve de la validité du contrat, en application du Code des Assurances et des clauses et conditions du contrat, et ne vaut que présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Cette attestation est valable du **26/12/2017 au 31/12/2018** à 24h.
Fait à WASQUEHAL, le 26 DECEMBRE 2017

L'ASSUREUR

AXA France I.A.R.L.D.
 Avenue des ... 80420 FLIXECOURT
 Siège social : ...
 80420 FLIXECOURT CEDEX
 SIRET : ...
 Entreprise adhérente au Code des Assurances